

Evaluation du réseau intercommunal des bibliothèques

Objectifs :



Menée avec l'appui du bureau d'études Emergences Sud, entre septembre 2013 et décembre 2014, l'évaluation du réseau intercommunal des bibliothèques, créé en 2007, a cherché à répondre à trois questions :

Quelle est la place du réseau intercommunal des bibliothèques dans l'action publique de la collectivité ?

Dans quelle mesure les outils de mise en œuvre du réseau sont en adéquation avec les objectifs du réseau ?

- ▶ Quels sont les effets des actions conduites par le réseau sur le territoire, les publics, l'institution ?

Conclusions de l'évaluation :

Points forts

- ▶ La mise en réseau des bibliothèques a permis de maintenir en place des équipements de proximité dans les communes.
- ▶ La mise en réseau des bibliothèques a permis de consolider l'offre aux publics et a fait naître dans certaines communes de nouveaux projets autour de la lecture publique.
- ▶ La bibliothèque est une structure de proximité appréciée des usagers : un très grand nombre d'usagers considèrent leur bibliothèque comme un équipement essentiel à la vie de la commune.
- ▶ Collections : la mutualisation des budgets d'acquisition est un apport particulièrement important du réseau.

Points faibles

- ▶ Bénévolat : la mise en réseau n'a eu que peu d'effets sur la professionnalisation des personnels des bibliothèques du réseau.
- ▶ L'effet réseau combiné à la faible capacité d'accueil des bibliothèques pousse les usagers à ne fréquenter

les bibliothèques que sur une période très courte pour venir chercher des ouvrages commandés.

- ▶ Le réseau conduit à la saturation de certains équipements principaux qui jouent ce rôle de boîte aux lettres.
- ▶ La bibliothèque demeure communale mais le fonctionnement en réseau induit parfois une perte de lien avec la vie locale.

Préconisations :

- ▶ Un projet culturel de territoire partagé communauté/communes pour mieux positionner les bibliothèques dans l'offre culturelle du territoire.
- ▶ Un schéma d'aménagement et de gestion du réseau qui fixe un cadre cohérent pour améliorer la qualité et l'accessibilité des locaux.
- ▶ Le soutien aux équipes municipales pour la constitution d'un statut du bénévole.
- ▶ Renforcer la position du service de coordination en tant que moteur des évolutions du réseau : animation du schéma d'aménagement, promotion du personnel, développement de la pratique du numérique, accompagnement de l'évolution de la politique documentaire.
- ▶ Structuration et mise en œuvre d'une politique documentaire partagée : objectifs de développement des collections à l'échelle des sous unités territoriales.
- ▶ Des stratégies ciblées en direction des jeunes : mise en œuvre d'espaces ad hoc dans les bibliothèques, développement d'ateliers de création web et de clubs de lecture ados, poursuite des animations jeux vidéos.
- ▶ Amélioration de l'amplitude horaire des bibliothèques pour une meilleure fréquentation des publics.
- ▶ Renforcement du partenariat communes/Communauté pour une meilleure articulation entre communes et communauté dans la mise en œuvre du réseau.

Méthode participative

L'évaluation a été co-construite avec l'ensemble des parties prenantes du réseau : équipe de bibliothécaires communales et intercommunales, partenaires techniques (DRAC, Région, Département, ...). Un travail d'analyse statistique et d'entretiens a été complété par une enquête auprès de 600 lecteurs (soit 10% des inscrits du réseau).

TÉLÉCHARGER



Rapport d'évaluation du réseau
intercommunal des
bibliothèques - (504.34 Ko)



Cahier des Clauses Techniques

Particulières - (1.06 Mo)



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS